



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public

DECISION n°2023-045DEC du 06/04/2023

Marché de travaux de moins de 25 000 € H.T. sans publicité ni mise en concurrence  
Temple – Rénovation à neuf d'une pièce annexe

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'utilisation du temple afin de recevoir des expositions, concerts ou spectacles,

Considérant la nécessité de pouvoir mettre à disposition des organisateurs ou artistes une pièce annexe afin d'entreposer leur matériel mais qui peut également servir de vestiaire,

Vu la pièce existante au fond du bâtiment cultuel qui pourrait avoir cette vocation après la mise en œuvre de travaux de rénovation et, en priorité, le traitement du sol lequel est en terre battue,

Vu la négociation de gré à gré avec la SARL NEAU-BELLUTEAU domiciliée 10 route de Chez Soulard 17120 GREZAC,

DECIDE :

- De retenir la SARL NEAU-BELLUTEAU domiciliée 10 route de Chez Soulard 17120 GREZAC afin de réaliser une rénovation complète du sol de la pièce annexe du temple,
- Dit que les travaux retenus comprendront une chape en ciment, la fourniture et pose de carrelage et plinthes pour un montant hors taxe s'élevant à 2 936.80 €,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 – opération 58 – bâtiments cultuels.

Notification/publication du 06-04-2023 Pour extrait conforme,  
Le Maire, Le Maire,  
Gwennaëlle PROST Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230406-2023-045DEC

Reçu le 06-04-2023

